

## Informations aux parents

---

La mise en place du carnet d'expériences ne manquera pas de susciter quelques interrogations de la part des parents, notamment quant à l'absence de correction de certaines parties. Il paraît donc important de devancer ce questionnement en expliquant le fonctionnement de l'outil.

Voici une proposition d'information.

L'enseignement des sciences et de la technologie à l'école est obligatoire.

Les programmes préconisent une démarche privilégiant les expériences, les observations, les recherches et la réflexion.

Un carnet d'expériences et d'observations témoignera de tous les travaux engagés pendant sa scolarité.

Cet outil s'inscrit dans le temps et a pour but de donner à l'enfant, habitudes de travail et autonomie progressive dans la construction de la démarche et des apprentissages.

Ce carnet comprendra plusieurs parties.

L'une d'elles sera composée des traces personnelles, des tâtonnements, des essais et des brouillons de votre enfant qui ne seront pas obligatoirement corrigés.

En revanche, une autre partie fera apparaître la construction progressive des savoirs scientifiques qui, une fois validés, devront être compris et retenus.

Votre rôle en tant que parent est important car vous pouvez aider votre enfant à étendre et à appliquer ce qu'il apprend en classe en lui permettant d'apporter à l'école du matériel et des documents de la maison.

Vous pouvez prendre connaissance des programmes de l'école primaire auprès de l'enseignant de votre enfant ou à l'adresse :

<http://www.cndp.fr/ecole/programmes/accueil.htm>